

**Procès Verbal du Conseil de l'École Doctorale de philosophie
du vendredi 16 octobre 2015**

Présents : Éric Beauron, Audrey Benoit, Bertrand Binoche, Christian Bonnet, Jean-Baptiste Brenet, Marie-Dominique Couzinet, Ramine Kamrane, Max Kistler, Anne Monjaret, Pierre-Marie Morel, Delphine Olivier, Thierry Pillon, Emmanuel Renaut **(13)**

Représentés : Matthieu Amat (procuration à Éric Beauron), Philippe Büttgen (procuration à Pierre-Marie Morel), Sandra Laugier (procuration à Pierre-Marie Morel) **(3)**

Excusés : Michel de Fornel, Laurent Jaffro, Hugues Jallon, Charlotte Von Essen, Dominique Paquet, **(5)**

La réunion commence à 16h10.

P.-M. Morel commence par souhaiter la bienvenue parmi les membres du Conseil à M. Thierry Pillon, nouveau Directeur du CETCOPRA.

Point 1 de l'ordre du jour : examen du PV de la réunion précédente.

Le PV est adopté à l'unanimité (16 voix)

Point 2 de l'ordre du jour : examen des appels à projets.

Le directeur de l'ED rappelle à cette occasion que le plafond de soutien aux missions est fixé à 600€ par doctorant au cours de l'année civile (année comptable). Il ajoute qu'effectuer un trop grand nombre de missions pourrait nuire au travail de thèse.

La discussion s'engage sur le projet « 2^e journée d'études de l'épistémologie historique ».

M. Kistler suggère aux organisateurs de mettre à contribution les laboratoires de recherche.

P.-M. Morel note que s'agissant d'un projet mené par des doctorants, il est normal que l'ED soit spécifiquement sollicitée.

Notant le caractère inachevé du projet, A. Monjaret propose le report de son examen à la prochaine réunion du conseil.

P.-M. Morel note que, vu la date supposée de sa tenue (mars 2016), le projet risque d'être présenté trop tardivement.

Au regard de l'avis finalement positif du Conseil, B. Binoche propose que le projet définitif soit envoyé au directeur de l'ED avant fin janvier 2016 pour que celui-ci donne le feu vert pour le financement.

Examen du projet suivant : demande d'aide pour la publication de « Logiques de la forme – Hommage à Fernando Gil ».

P.-M. Morel rappelle que, malgré la qualité du travail, il est impossible à l'ED de financer un projet de publication. Cette décision de politique générale a été prise depuis longtemps et de manière formelle.

R. Kamrane propose que désormais l'éventuel reliquat du budget annuel de l'ED soit consacré à un soutien exceptionnel à des publications.

E. Renault suggère que, pour éviter les complications lors du classement des projets, la somme soit partagée à parts égales entre les centres de recherche.

Le conseil adopte cette mesure, qui ne concernera que des monographies ou publications collectives dont les auteurs sont des doctorants. Les équipes de recherche présenteront au plus une demande par an. Le texte à afficher sur le site sera rédigé par le directeur de l'ED.

Point 3 de l'ordre du jour : réflexion sur les critères d'évaluation des projets proposés à l'ED.

P.-M. Morel souligne que les doctorants doivent jouer un rôle éminent dans l'élaboration et l'exécution du projet et que cela doit être clairement affiché sur le site de l'ED.

A. Benoît demande à son tour que les projets organisés par les doctorants soient avantagés.

P.-M. Morel estime qu'il ne faudrait pas pour autant dissuader les enseignants de prendre une part active à l'organisation.

En ce qui concerne la participation des enseignants-chercheurs, qui ne doit pas être exclue par principe, le conseil la distingue de l'organisation elle-même, dont la charge doit revenir aux doctorants.

Point 4 de l'ordre du jour : Élection du remplaçant de Mme Dominique Paquet.

Les membres du Conseil consultent les deux dossiers et après quelques brefs remarques, on passe au vote.

Nombre de votants : 16

Blanc : 3

Philippe Petit : 2

Lucas Delattre : 11

M. Lucas Delattre est élu dans la catégorie des « Personnalités françaises et étrangères compétentes dans les secteurs industriels et socio-économiques concernés ».

Point 5 de l'ordre du jour : Formation et parcours doctoral.

P.-M. Morel informe le Conseil que l'Université souhaiterait que ce parcours soit défini avant l'été. Il ajoute qu'il serait de bonne politique de s'atteler à cette tâche, et propose de concevoir un parcours simple. Il signale par ailleurs que le budget de 4500€ alloué pour la mise en place des formations en 2015 n'a été versé sur le compte de l'ED que fin septembre.

Deux projets de « parcours doctoral », ceux des UFR d'archéologie et de droit, sont distribués au membres du Conseil et présentés à titre d'exemples.

Ch. Bonnet note que la rédaction de la thèse doit rester l'objectif principal du doctorant.

B. Binoche note que le caractère obligatoire des séminaires doctoraux tend à pénaliser les doctorants qui enseignent dans le secondaire.

A. Benoît remarque qu'il faudrait prendre garde à l'effet de concurrence entre doctorants induit par un quadrillage des études.

Th. Pillon ajoute qu'il faudrait suivre la méthode des juristes qui ont raisonné en grandes masses.

P.-M. Morel demande donc au Conseil de réfléchir sur la distribution des 30 points ECTS au sein de l'ensemble de la formation doctorale.

A. Benoît propose de consulter les doctorants sur ce sujet.

M. Kistler demande à ce que les présentations de mi-parcours de la thèse par les doctorants soient aussi sanctionnées par des crédits ECTS.

Il est convenu que l'ED 280 ne présentera pas un « diplôme », mais un « parcours de formation » dont la constitution s'inscrira dans la continuité des formations déjà existantes. La thèse est la priorité absolue du doctorat. La réflexion concrète sur le parcours de formation sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Point 6 de l'ordre du jour : la rédaction des thèses en langue étrangère.

M. Kistler souhaite que l'on accepte la rédaction des thèses en langues étrangères.

J.-B. Brenet note que cette mesure pourrait favoriser le rayonnement international des thèses.

P.-M. Morel note que chaque ED a les mains libres en ce qui concerne ce choix.

B. Binoche est surpris qu'un doctorant souhaitant faire des études supérieures en France insiste pour rédiger ses travaux en anglais, tandis qu'il peut le faire facilement dans des universités anglophones.

R. Kamrane attire l'attention du Conseil sur les risques qu'il y aurait à délivrer des diplômes pour des thèses qui seraient dépréciées à cause de leur rédaction dans une langue autre que le français.

E. Beauron est d'avis que l'intérêt du doctorant doit être pris en compte et qu'il serait souhaitable que les doctorants soient consultés lors d'une assemblée générale.

P.-M. Morel estime que l'usage d'un français d'échange scientifique, plus accessible donc aux candidats étrangers, tend à se généraliser ; il redoute également la dépréciation de thèses rédigées dans un anglais qui, dans de nombreux cas, ne serait pas d'une qualité satisfaisante.

Questions diverses.

- Campagne Contrat doctoraux 2016 : Le conseil confirme la limitation à une seule candidature par directeur.

B. Binoche propose qu'en cas de candidatures multiples, le directeur de l'ED soit habilité à réduire leur nombre à une seule par directeur, et cela par les moyens qu'il jugera les plus appropriés.

- Il est décidé que B. Haas reste habilité à diriger ses doctorants à l'ED 280, malgré son départ de l'UFR de philosophie.

- A. Benoît souhaite qu'étant donné la destination première de la salle 1908, en cas d'occupation de cette salle pour des réunions ou séminaires, le programme d'occupation soit relayé auprès des doctorants.

La réunion prend fin à 18h17.